

LA
FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME
A COMPIÈGNE

(1794)

PAR M. Alex. Sorel, MEMBRE TITULAIRE

Le 18 floréal de l'an 2 (7 mai 1794) la Convention nationale présidée par Carnot rendait son fameux décret proclamant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Ce décret avait été précédé d'un long rapport de Robespierre dans lequel le fougueux révolutionnaire employant un style ampoulé mais ne manquant pas d'une certaine chaleur, s'élevait avec énergie contre l'athéisme. Déjà, du reste, à la séance des Jacobins que présidait Anacharsis Cloutz *l'orateur du genre humain*, Robespierre avait le 1^{er} frimaire précédent, combattu vigoureusement le matérialisme grossier des Hébert et des Chaumette, et s'était écrié : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Il est vrai que Sébastien Mercier l'auteur du *Tableau de Paris*, attribue cette attitude de Robespierre à la jalousie qu'il avait ressentie en voyant célébrer les fêtes de la déesse Raison dont il n'était pas l'inventeur et que ce « misérable avocat de sept heures, » comme il l'appelle, ne devint que ridicule quand il voulut faire le Pontife.

Quoiqu'il en soit la lecture du rapport de Robespierre fait au nom du Comité du Salut public, provoqua l'enthousiasme de l'Assemblée tout entière qui en réclama l'impression et la distribution à chaque député au nombre de six exemplaires. Couthon alors s'élança à la tribune et s'écria : « Cela ne suffit pas : la Providence a été offensée et la Convention outragée par des hommes infâmes qui, pour porter le désespoir dans le cœur du juste, proclamaient le matérialisme et nient l'existence d'un Être suprême. La justice humaine a déjà frappé ces hommes corrupteurs et corrompus ; mais la Convention doit plus faire ; elle doit frapper leurs abominables principes , elle vient de le faire par le rapport qui vient d'être lu et par le projet de décret qu'elle a adopté. Mais la Convention ayant été outragée, calomniée partout, il faut que le rapport soit non-seulement imprimé dans le format ordinaire et envoyé aux armées, à tous les corps constitués et à toutes les sociétés populaires, mais qu'il soit imprimé en placard, et affiché dans toutes les rues ; il faut qu'on lise sur les murs et sur les guérites quelle est la véritable profession de foi du peuple français. »

Cette motion fut adoptée et il fut décidé que le 2 prairial suivant (21 mai 1794) il serait célébré une grande fête en l'honneur de l'Être suprême.

Bientôt ce décret fut connu à Compiègne; il y fut accueilli avec des transports de joie par tous ceux qui se qualifiaient de vrais patriotes et la lecture du rapport de Robespierre, souleva de nombreux applaudissements au sein de la société populaire. Dès le 12 mai (23 floréal) l'agent national écrivait au Comité de Salut public de la Convention, une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :

« Le sublime décret du 18 floréal vient à mon secours, et l'institution des fêtes décadaires, fera évanouir tous les regrets donnés à la superstition. Je crois pouvoir vous assurer, que

les citoyens de notre district, véritablement à la hauteur, ne rendront à l'Éternel qu'un culte digne d'un homme libre. Déjà tous les citoyens de Compiègne, réunis décadi dernier dans le Temple de la Raison, ont voté à la Convention nationale une adresse pour ce bienfait inappréciable. Elle a été mise à la poste le même soir.»

Robespierre alors triomphait et il n'en fallait pas davantage pour lui procurer, même à Compiègne, cet antique berceau de la monarchie, des courtisans et des admirateurs. Aussi, le 7 prairial (26 mai 1794) quand on eut appris la tentative d'assassinat dirigée contre Robespierre, le Comité de surveillance de Compiègne arrêta-t-il qu'il serait écrit à la Convention nationale « pour lui témoigner sa satisfaction vive et républicaine de ce que Robespierre et Collot-d'Herbois deux de ses membres, avaient échappé au fer assassin de l'horrible et criminel Ladminel et de ce que ce monstre hideux et infernal était sous le glaive de la justice.»

Le surlendemain, il fut annoncé à la société populaire que la fête à l'Être suprême et à la nation aurait lieu le *décadi* suivant et que le projet en était entièrement achevé.

Un membre demande alors qu'il soit fait une invitation à toutes les communes du district d'envoyer deux commissaires pour prendre part à cette fête.

Un autre exprime le désir d'y voir la simple villageoise en *jupon court* figurer à côté des citoyennes élégantes décorées de rubans et de ceintures tricolores. Mais sur les deux motions la Société passa à l'ordre du jour.

Au surplus, trois jours avant le jour fixé par la Convention elle-même pour la célébration de cette fête, ce Conseil se réunit et l'agent national, annonça que la Société populaire toujours attentive aux moyens qui peuvent soutenir l'esprit public, l'élever davantage encore, avait adressé à l'administration un *plan de fête* pour le chef-lieu de ce district. Sur

quoi le Conseil, après avoir lu attentivement ce projet, l'adopta à l'unanimité, vota des remerciements à la Société populaire et chargea son président de les lui transmettre. En même temps il autorisa les commissaires nommés par la Société populaire pour cette fête, à employer les divers effets existants dans les magasins ; à prendre tous les ouvriers nécessaires pour que rien ne puisse retarder leur opération ; à conduire le cortège, et à y établir l'ordre. Enfin le Conseil invita tous les citoyens à se trouver à cette fête, à se conformer exactement aux dispositions prises, et à se ranger comme il leur sera indiqué par les commissaires.

Les préparatifs commencèrent aussitôt et donnèrent lieu à un incident assez curieux dont le Conseil du district fut saisi et qui prouve combien on attachait d'importance aux moindres détails.

Le peintre chargé de faire les inscriptions dans divers endroits avait mis la devise suivante : *A l'Être suprême, la nature*, au lieu de : à l'Être suprême et à la nature.

Aussitôt grand émoi : l'agent national intime au peintre de rectifier ses inscriptions : le peintre résiste en disant qu'il s'est exactement conformé au modèle qu'on lui avait remis. Alors on en réfère au Conseil qui rend l'arrêté suivant :

« Vu le décret du 18 floréal dernier rendu sur le rapport de Maximilien Robespierre, portant (art. 7) : elle célébrera aux jours de décadi les fêtes dont l'énumération suit : « à l'Être suprême et à la nature. »

Considérant qu'on ne peut faire le plus petit changement à la lettre même des décrets de la Convention.

Autorise la municipalité de Compiègne à faire rectifier l'omission faite par le peintre à l'inscription susdite : en conséquence placer les mots : *à la* après *suprême*, de manière qu'on lise : à l'Être suprême et à la nature au lieu de *l'Être suprême, la nature*.

Les préparatifs furent terminés le 19 prairial.

Ce jour-là, un coup de canon fut tiré à midi pour annoncer la cérémonie du lendemain, et l'on plaça sur la façade de l'hôtel-de-ville une inscription garnie de feuilles de chêne et de rubans tricolores. Elle était ainsi conçue :

Le 20 prairial, l'an second de la République française, une et indivisible, les citoyens de Compiègne reconnaissent et honorent l'Être suprême.

A huit heures du soir, on tira trois autres coups de canon et la retraite eut lieu avec tambours et trompettes.

Le lendemain 20, dès six heures du matin, le canon retentit et la générale se fit entendre dans toutes les rues, à 9 heures on battit le rappel.

Toutes les personnes devant figurer dans le cortège se rendirent alors au-delà du pont à la jonction du chemin de Noyon avec la route de Margny.

— A dix heures le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant :

Avant-garde de cavalerie ;

Quatre pièces de canons et leurs artilleurs ;

Détachement de cavalerie ;

Groupe de troupe de ligne à pied.

L'une des pierres de la Bastille portée par deux gardes nationaux : Elle est environnée de vieillards ; l'un d'eux porte un drapeau avec les paroles : « *Nous avons vu tomber le despotisme, nous mourons contents.* »

Gardes nationales.

Un char garni de guirlandes de feuille de chêne, porte les citoyens blessés ; ils sont environnés des officiers de santé et de citoyennes de la section du Nord ; l'une d'elles porte une bannière sur laquelle on lit :

« *Soulager les défenseurs de la Patrie, c'est honorer l'Être suprême.* »

— Groupe de jeunes filles des deux sections couronnées de fleurs, suivant immédiatement le char : un drapeau tricolore avec ces mots : » *Nous leur ferons oublier tous leurs maux.* »

— Le buste de Marat, porté par deux membres de la Société populaire, est environné des mères de famille, conduisant chacune un jeune enfant par la main : on lit sur un étendard : *il fut l'ami du peuple, enfants, imitez-le.*

— Un char dans lequel, sous un portique de verdure et de fleurs, est placée la statue de la liberté ; à ses pieds sont assises les sœurs de la Société populaire avec chacune un enfant sur leurs genoux : les membres de la société environnent le char : on lit sur un côté, *vivons pour l'aimer* et sur l'autre *mourons pour la défendre.*

Gardes nationales.

Troupe de ligne.

— Groupe de citoyennes des deux sections portant des fleurs et des épis ; une bannière avec ces mots : *L'Éternel pourvoit à nos besoins.* »

— Les enfants des deux sexes de l'hôpital avec un étendard sur lequel on lit ces paroles : « *L'Être suprême et la Patrie.* »

— Une charrue décorée de fleurs et de rubans ; des cultivateurs l'entourent et portent divers instruments aratoires ; la charrue est surmontée d'un drapeau sur lequel on lit : *le plus utile des arts doit être le plus honoré.* »

— Toutes les autorités constituées et les fonctionnaires nommés par le peuple réunis et confondus : au milieu d'eux les tables des *droits de l'homme* et de l'acte constitutionnel sont portées sur un brancard ; sur le devant une bannière avec ces mots : *Paix — Concorde.*

— Gardes nationales.

— Les agens et les ouvriers employés au salpêtre, portant

leurs divers outils et une bannière avec ces mots : *Nous apprêtons la foudre, ils seront anéantis.* »

— Groupe de citoyens portant des branches d'arbre : au milieu d'eux un faisceau de piques fortement attachées avec des liens tricolores et sur lequel on lit : *Notre union fait notre force.*

Gardes nationales.

Troupe de ligne. — Deux pièces de canon et leurs artilleurs.

Ce cortège suivit la rue du Pont, celle de l'Abondance (rue du Perroquet), la place de la Loi (place de l'Hôtel-de-Ville), la place du Temple (place Saint-Jacques) ; la rue de la Révolution (rue du Château), la place d'Armes et les avenues jusqu'au Rond-National au centre duquel se trouvait une estrade surmontée d'un autel.

Là, le cortège forma un cercle, les autorités constituées et la société populaire, environnèrent l'estrade, des discours furent prononcés, des hymnes furent chantées, puis un membre de chaque autorité monta sur l'autel, le couvrit de fleurs, y brûla des parfums, et le plus âgé d'entre eux prononça ces mots : *Tu nous as rendu la Liberté ; Être suprême reçois nos actions de grâces et les faibles témoignages de notre vive reconnaissance :*

A ce moment la musique exécute l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, et le canon retentit.

On se remit ensuite en marche, au son de la musique et en chantant la Marseillaise et autres hymnes patriotiques.

Le cortège revint par la rue de l'Égalité (des Minimes), celle des Pâtisseries et la place de l'Hôtel-de-Ville où l'on se sépara et chacun rentra chez soi.

Toutes les maisons devant lesquelles le cortège avait passé, étaient décorées de feuillage et de fleurs.

Le soir il y eut grand bal et spectacle.

Inutile d'ajouter que l'affluence fut grande : le peuple qui aime par-dessus tout les démonstrations publiques quel qu'en soit le caractère, ne manqua pas de grossir le cortège et le soir, on dût voir sans aucun doute, plus d'un chaud patriote associer au culte de l'Être suprême celui de Bacchus, ne fut-ce que pour mieux détrôner encore la déesse Raison.

Trois jours après, on lisait à la Société populaire de Compiègne, le discours prononcé par Robespierre à Paris et les applaudissements les plus frénétiques répondirent à cette lecture.

Puis vint le 6 thermidor, et cette même société qui avait si vivement acclamé le nouveau pontife de la montagne, accueillit sa chute avec les mêmes transports d'allégresse. Elle s'empressa même de transmettre à la Convention nationale une adresse où elle la félicitait de s'être débarrassé du *Néron*, *Caligula Héliogabale Robespierre* et de ses lâches et cruels complices ; ce sont les propres termes du procès-verbal.

Et il y a encore des gens qui croient à la popularité. N'est-ce pas le cas de leur rappeler, ce qu'a dit un poète en parlant du peuple :

« Il change incessamment de caprice et d'idôle ;
Prodigue de transports qu'il dément tour à tour.
Il promène au hasard son inconstant amour. »

